

## SOCIÉTÉ SIPE

SIPE   
www.sipe-vs.ch

# Bonne nouvelle pour les papas!

SIPE   
www.sipe-vs.ch

**RÉGION** «La Gazette» accorde une page blanche au centre Sexualité Information Prévention Education (SIPE) de Martigny une fois par mois. Le but est de partager avec les lecteurs les questions traitées régulièrement par le SIPE et concernant la santé sexuelle.

## Le thème

Lors de la votation du 27 septembre 2020, le peuple suisse a enfin accepté un congé paternité. «L'accouchement» de cette loi aura été laborieux et il aura pris du temps. La Suisse était le dernier pays d'Europe sans congé pour les pères. En Suède, pays où la politique familiale est bien développée, un congé parental payé a déjà été instauré en 1974.

Dans nos consultations en périnatalité, nous rencontrons de futurs ou nouveaux papas qui se questionnent sur leur droit, sur leur rôle de père, etc. Ce n'est pas toujours simple pour eux de trouver un équilibre entre leur carrière professionnelle et leur vie de famille. Cette problématique touche bien sûr aussi les nouvelles mères. Mais une tendance se dessine de plus en plus: ces papas souhaitent s'investir dans le quotidien de leur famille.

Avant la naissance de leur enfant, ces futurs papas se posaient la question de savoir comment ils allaient faire pour être présents à l'hôpital, au retour à domicile de leur bébé. Il n'y avait pas de base légale fédérale, mais certains employeurs avaient déjà mis en place un congé paternité. En fonction des conditions du contrat de travail, le père avait droit à un ou deux jours de

«Le peuple suisse a donné un signal fort et la société évolue gentiment.»

ISABELLE TSCHOPP  
ASSISTANTE SOCIALE EN PÉRINATALITÉ

congés payés au minimum. En instaurant un congé paternité de deux semaines, le peuple suisse a donné un signe fort et la société évolue gentiment. Le rôle du père est fondamental dans la construction de l'enfant. Il pourra être plus présent et ainsi décharger la mère de certaines tâches. Ce congé paternité devra être pris soit en bloc, soit en jours séparés dans les six premiers mois suivant la naissance de leur enfant. L'allocation sera équivalente à 80% du revenu moyen soumis à l'AVS, mais pas plus de 196 francs par jour.

Pour toucher cette allocation de paternité, le père au sens juridique doit être reconnu comme tel soit par mariage, soit par une reconnaissance en paternité. Il doit exercer une activité lucrative en tant qu'employé ou indépendant, être au chômage ou en incapacité de travail pour maladie, accident ou invalidité. Il doit avoir été assuré à l'AVS les neuf mois avant la naissance et avoir exercé une activité lucrative pendant cinq mois au moins pendant les neuf mois de grossesse de sa



Isabelle Tschopp rappelle que les entretiens sont gratuits et confidentiels. LDD

compagne. Pendant ce congé paternité, les vacances ne seront pas réduites.

La naissance d'un enfant est une étape de grands changements pour la femme, pour l'homme, pour le couple, pour les liens familiaux et sociaux. Chacun doit retrouver sa place. Le rythme au quotidien évolue et un nouvel équilibre doit être mis en place. Cette allocation de paternité permettra aux pères d'être bien présents dans leur famille et reconnus dans leur paternité. Ces

nouveaux papas pourront s'investir complètement dans le lien avec leur enfant.

La consultation en périnatalité – aide à la grossesse est à votre disposition pour toutes les questions sociales, juridiques et administratives en lien avec la grossesse, la maternité, la paternité et la parentalité (devenir parents). Les entretiens sont gratuits et confidentiels.

## EN PLUS

### Des centres dans tout le Valais

Depuis 1976, les centres SIPE sont à votre service dans toutes les régions du Valais. Ils sont à votre écoute pour toute question en lien avec la sexualité, la procréation et la vie affective et mettent à votre disposition des professionnels formés en santé sexuelle, en périnatalité – aide à la grossesse ainsi qu'en consultation conjugale. A Martigny, le centre est situé à l'avenue de la Gare 38 – 027 722 66 80